

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)

MISSION DU SERVICE

Le CADA a pour mission d'offrir un hébergement, une aide administrative pour préparer sa demande d'asile et un accompagnement social, aux personnes orientées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Ces personnes ont fui un conflit armé ou une persécution liée à leur appartenance politique, ethnique ou religieuse, et sollicitent la protection de l'État français.

Les travailleurs sociaux aident les personnes à se préparer à leur entretien à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides), l'agence indépendante qui décidera si elles obtiendront ou non l'asile. Ils travaillent avec elles leur récit de vie et mettent en place la traduction de documents du pays d'origine.

Parallèlement, les salariés proposent un accompagnement global aux personnes accueillies : accès aux soins médicaux, scolarisation des enfants, orientation pour l'apprentissage du français, etc. Lorsque les personnes reçoivent une réponse définitive, positive comme négative, de l'OFPRA ou de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile, s'ils avaient fait appel), le CADA les aide à préparer leur départ.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 433 (réparties en 196 ménages)

Sexe : **53 % de femmes** et 47 % d'hommes

Âge : 27 % de mineurs ; 12,5 % de 18-25 ans ; **46,5 % de 26-44 ans** et 14 % de 45 ans et plus.

Durée moyenne de séjour : 17 mois

Taux d'occupation : 96,9 %

Principales nationalités : République démocratique du Congo (9,5%), Venezuela (6,5%), Afghanistan et Côte d'Ivoire (6%) et Bangladesh (5,5%), sur 49 nationalités.



Année d'ouverture : 2002
Nombre de salariés : 21,55 ETP
Nombre de places : 302

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Hausse du nombre de personnes en difficulté de discernement

Le constat que nous accueillons, plus qu'auparavant, des personnes n'étant pas pleinement en mesure de prendre leurs propres décisions, nous a imposé une adaptation constante du service, tant dans la mise en œuvre des projets personnalisés que dans le travail en partenariat. Dans un souci d'accompagnement de qualité et de bienveillance, le service a jugé nécessaire de mieux comprendre les démarches relatives aux mesures de protection, notamment la tutelle et la curatelle. À cet effet, une rencontre avec l'ASFA 64 (Action Sociale Familiale et Accompagnement) a été organisée en octobre 2025, afin de nous renseigner sur les dispositifs existants et leurs modalités pratiques. Cette initiative s'inscrit pleinement dans notre mission d'accompagnement des personnes vulnérables, majeures ou mineures, en prenant en compte leurs besoins, leur entourage et leur environnement. Les demandes peuvent être adressées au juge des tutelles ou au procureur, la décision finale revenant toujours au juge. Cette rencontre a renforcé nos connaissances, consolidé l'importance du travail en réseau (SAMSAH, mandataire judiciaire...), avec lequel nous allons travailler plus fréquemment. Cela nous a par conséquent permis de réaliser, de manière conforme, **plusieurs demandes de protection**, dont deux ont déjà abouti favorablement. Un temps de travail en équipe a complété la réflexion sur comment favoriser la compréhension de ces usagers et le recueil de leur consentement.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| La reprise des mesures d'expulsion par les autorités

En 2025, neuf ménages ayant refusé de quitter le CADA dans les délais impartis ont vu une procédure d'expulsion démarrer : 4 ménages déboutés et 5 ménages bénéficiaires d'une protection internationale ayant refusé un relogement, sans motif légitime. Dans un contexte de tension sur le parc d'hébergement pour demandeurs d'asile, la Préfecture a souhaité faire avancer ces situations qui se trouvaient dans l'impasse. Six familles ont quitté d'elles-mêmes l'hébergement en cours de procédure, l'une est partie à la suite d'une intervention finale des forces de l'ordre, et deux sont encore présentes, en attente d'une saisine du Tribunal Administratif. La direction du CADA a contribué à ces procédures, portées par l'Etat, via la transmission d'informations et de documents, mais aussi via la présence au domicile lors de la remise de la « mise en demeure » de quitter l'hébergement ou l'expulsion concrète. L'équipe sociale a maintenu un lien régulier, bien que difficile, avec les ménages concernés. Cette pratique des expulsions a engendré des discussions internes pour adopter des positionnements dans nos pratiques, autour de nos missions CADA.

| Lenteur accrue du relogement et des parcours d'insertion des réfugiés statutaires

Le délai de convocation pour la signature du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), en moyenne plus de quatre mois après l'obtention de la protection, retarde l'accès aux droits. Les durées de traitement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des demandes de Revenu de Solidarité Active (RSA) et autres prestations ont fragilisé, en 2025, la situation financière des bénéficiaires. La suspension temporaire des entrées dans le programme AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés), entre juillet 2024 et mai 2025, a également réduit les possibilités d'accompagnement vers l'emploi et le logement. Ces contraintes ont impacté directement les parcours de sortie et le relogement des personnes statutaires. En situation de présence induite (au-delà de six mois après le statut), le taux de participation aux frais d'hébergement augmente, accentuant la précarité budgétaire des ménages. Dans ce contexte, la demande de labellisation SYPLO (Système Prioritaire Logement du contingent préfectoral), l'orientation vers la nouvelle résidence sociale dédiée aux réfugiés, et vers des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ont constitué des leviers pour sécuriser les parcours, favoriser les sorties et fluidifier le relogement.

| Participation inédite des usagers à une enquête nationale sur les hébergements précaires

Tous les quatre ans, l'INSEE interroge les établissements sociaux et médico-sociaux sur leur accueil de personnes précédemment sans domicile. Cette année, le pôle Migrants a été tiré au sort pour compléter les données statistiques, par des entretiens de terrain. Ce sont environ douze usagers du CADA qui ont été entendus sur leur parcours en France, leur opinion sur le lieu d'hébergement et leur accompagnement social. Une enquêtrice sociologue réalisait elle-même les entretiens en français, ou mettait à disposition des usagers un casque leur permettant de répondre en ligne, avec son aide, aux questionnaires traduits dans leur langue. Le CADA a ainsi pu contribuer, de manière quantitative, mais cette fois-ci aussi qualitative, à la remontée de données qui permettent ensuite au législateur d'adapter les politiques publiques.

| Une nouvelle dynamique d'Analyse de la Pratique Professionnelle

Le CADA bénéficie depuis 2015 de deux séances mensuelles d'1H30 avec une psychologue clinicienne, qui rencontre la moitié de l'équipe éducative à chaque fois. Après avoir travaillé successivement cinq ans avec deux professionnelles, le service a lancé une nouvelle impulsion avec une nouvelle intervenante en janvier 2025. Les deux groupes sont stables, permettant aux salariés de travailler des sujets sur le temps long, en confiance. L'animation de la séance invite à des temps de silence et de prise de notes écrites, pendant que le professionnel soumet ses questionnements. Ont pu être abordés, parmi d'autres sujets, « la culpabilité », « comment travailler avec le mensonge », « l'accompagnement à la parentalité en contexte interculturel », ou un questionnaire sur ce que veut dire « être un bon professionnel ». Les agents d'accueil bénéficient désormais d'une séance trimestrielle croisée avec des collègues exerçant ce poste dans d'autres services de l'OGFA.

PERSPECTIVES

En juin 2027, le CADA sera évalué par un cabinet dans le cadre des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour les Etablissement de Santé, Médicaux et Médico-Sociaux (ESSMS). Un parcours de 18 mois, à partir de janvier 2026, se déroulera, pour mettre à jour le projet de service du CADA, en prenant en compte la réalité de ses différents territoires, mettre sous forme de procédures écrites des pratiques habituelles, s'assurer de notre bonne utilisation d'outils, tels que la Fiche de réclamation ou la Fiche d'Événement Indésirable, et renforcer les ambitions de notre PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité). C'est une période riche en réflexion et travail d'équipe qui s'amorce.